

MAIRIE DE MONPAZIER

Compte rendu de réunion du conseil municipal jeudi 25 mars 2021, 19 h à la mairie

Présents : Mmes Josiane Taudière, Christel Rouberties, Mégane Chantal, MM Alain Berlioz, Christian Lavarenne, Jean Biard, Pascal Crinière, Fabrice Duppi, Jean-Christophe Lorblancher.

Absents excusés : M. Guy Lacombe (procuration à Fabrice Duppi), Guillaume Levert (procuration à Christian Lavarenne).

Secrétaire de séance : Mme Mégane Chantal

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du 25 janvier 2021 et le soumet à l'approbation. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

DELIBERATIONS

D01- Modification des statuts de la CCBDP

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que le Conseil communautaire de la CCBDP s'est prononcé en faveur de la création d'une Maison France Services (délibération n° 2021-01-05.a) du 19 janvier 2021) à Lalinde.

Il convient désormais que la Communauté de communes se dote de la compétence requise. En effet, le dispositif France Services relève de la compétence définie au 8° du II de l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales (CGCT) : « *création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations* ».

Accord du Conseil municipal, à l'unanimité d'adopter les nouveaux statuts de la Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord .

Monsieur le maire précise que la Maison France Service (portée par La Poste) devrait être opérationnelle à Monpazier d'ici la fin de l'année. Celle-ci qui bénéficie de crédit de l'état aura un agent pour aider les usagers à faire les démarches administratives sur internet (retraite, caisse maladie, pôle emploi...)

D02- Réalisation d'un Contrat de Prêt Secteur Public Local « Aquaprêt » d'un montant total de 201 000 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement du renouvellement du réseau d'eaux pluviales.

Monsieur Lavarenne en charge du budget et des finances rappelle que dans le projet de réalisation des travaux des réseaux d'eaux pluviales, on ne bénéficie que de 30% de subvention. Il convient de financer les travaux de cette opération par des emprunts.

Après plusieurs études, la Caisse des Dépôts et Consignations propose un Contrat de Prêt composé d'une Ligne de Prêt pour un montant total de 201 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Ligne du Prêt : PSPL – Aquaprêt

Montant : 201 000 euros

Durée d'amortissement : 40 ans

Périodicité des échéances : *trimestrielle*

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat
+ 0,60%

Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du
taux du LA

Amortissement : *Prioritaire*

Typologie Gissler : 1A

Commission d'instruction : 0.06 % (6 points de base) du montant du prêt

Monsieur le Maire propose de valider ce prêt auprès de la Caisse des dépôt et Consignations.
Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

Monsieur Lavarenne propose aussi de contracter un prêt relais et la CAISSE EPARGNE
AQUITAINE POITOU CHARENTES propose un prêt d'un montant de **135 000 euros (cent
trente cinq mille euros)** en attente du versement de la TVA que l'on perçoit que 2 ans plus tard
au taux de 16.404% et de la subvention destinés à financer des travaux des réseaux d'eaux
pluviales du village.

Prêt à taux fixe : **135 000€**

Durée : **3 ans**

Taux : **0.33%**

Périodicité des échéances : **annuelle**

Echéances indicative : **445.50€**

Frais de dossier : **0€**

Commission d'engagement : **250€**

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

D03 -Approbation du projet de SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) du Dropt

Monsieur le maire donne lecture du projet du Schéma d'Aménagement et de Gestion
de l'Eau dont l'objet porte sur des futurs aménagements et entretiens du Dropt, il
rappelle que la CCBDP cotise à ce syndicat et non plus les communes.

Vu la délibération de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du 19 novembre 2020, ayant décidé de valider le mémoire en réponses, le projet de SAGE Dropt et le lancement de l'enquête publique

Vu l'arrêté interpréfectoral Lot-et-Garonne, Gironde- Dordogne, n° 47-2021-02-09-002 en date du 9 février 2021 prescrivant l'ouverture d'une enquête relative au SAGE Dropt,

Considérant que le projet de SAGE Dropt a été soumis à une consultation administrative de 4 mois du 15/11/2019 au 15/03/2020.

Conformément à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, le projet de SAGE du Dropt soumis à enquête publique est constitué de plusieurs documents : le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD), le Règlement, le rapport d'Evaluation environnementale, le rapport de présentation, le bilan de la procédure de débat public organisée dans les conditions définies aux articles suivants : L121-15, L121-16 et L 121-13, le mémoire en réponse aux avis recueillis lors de la consultation validé par la CLE du 19/11/2020.

Le projet de SAGE est structuré autour de 4 grands enjeux :

- Gestion quantitative,
- Qualité des eaux,
- Milieux aquatiques,
- Gouvernance, Communication et Suivi.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) a défini pour chacun d'entre eux des objectifs, dispositions et règles à mettre en œuvre pour les atteindre. Ils ont été résumés dans les tableaux suivants.

Clés de lecture :

- D : disposition du PAGD ;
- R : règle du Règlement

Les tableaux ci-dessous déclinent les 4 enjeux (Gestion quantitative, Qualité des eaux, Milieux aquatiques et Gouvernance) qui sont déclinés en 11 objectifs et 51 dispositions suivantes :

		Description	Enjeux
Gestion quantitative		<p>Sur les eaux superficielles :</p> <p>Une gestion du système de réalimentation à réaliser au plus près des besoins des milieux et des usages</p> <p>Un manque de connaissance et de partage de données sur le suivi quantitatif des cours d'eau, sur les prélèvements</p> <p>Des assecs chroniques sur certains cours d'eau non réalimentés</p> <p>Sur les eaux souterraines : des prélèvements en eaux souterraines quasi exclusivement pour l'usage Eau Potable (95% du volume).</p>	<p>Les enjeux sur le volet quantitatif concernent :</p> <p>La connaissance et l'anticipation des besoins en eau</p> <p>La connaissance des ressources en eaux superficielles et souterraines et leurs suivis et leurs liens</p> <p>L'hydrologie des cours d'eau en particulier sur les cours d'eau non réalimentés qui subissent des assecs en période d'étiage</p> <p>Le partage des besoins en eau au regard de la ressource disponible</p> <p>L'irrigation, facteur essentiel au développement agricole de filières à forte valeur ajoutée</p> <p>La gestion du risque inondation et érosion</p>
	Objectif I : Améliorer la connaissance		
	D	1	Caractériser l'hydrogéologie du bassin

	D	2	Améliorer la connaissance des cours d'eau non réalimentés
	D	3	Fiabiliser la connaissance des prélèvements
	D	4	Evaluer l'impact des retenues individuelles sur les volets quantitatif, qualitatif et milieux
	D	5	Evaluer la répartition des volumes prélevables entre secteurs non réalimentés et réalimentés
	Objectif II : Mettre en adéquation les besoins et les ressources en intégrant les effets du changement climatique		
	D	6	Connaître les assolements irrigués
	D	7	Améliorer le suivi de la gestion collective des ressources
	D	8	Rédiger un règlement d'eau des ouvrages de réalimentation
	D	9	Promouvoir les économies d'eau en agriculture
	D	10	Veiller à ce que les projets de retenues ne remettent pas en cause le remplissage des ouvrages collectifs
	D	11	Privilégier le développement de ressources collectives
	D	12	Hiérarchiser les usages sur les nappes captives identifiées comme masses d'eau déficitaires
	R	1	Réserver les nappes captives, identifiées comme masses d'eau déficitaires, à l'alimentation en eau potable
	D	13	Informier et mettre en place des actions d'économie d'eau sur le réseau Eau Potable
	Objectif III : Intégrer les risques inondations et coulées de boues dans les outils d'aménagement		
D	14	Prendre en compte les zones inondables dans les documents d'urbanisme	
D	15	Intégrer le phénomène de ruissellement et le risque de coulées de boues dans les outils d'aménagement du territoire	

	Description		Enjeux
Qualité des eaux	Des eaux superficielles de qualité moyenne avec des pollutions diffuses majoritairement d'origine agricole Un impact ponctuel des rejets liés aux infrastructures d'assainissement accentué par la faiblesse des débits d'étiage Des cours d'eau fortement segmentés par la présence d'ouvrages Un aléa érosion hydrique fort à très fort sur certains secteurs, phénomène pouvant être à l'origine de dégradation de la qualité des eaux et de risques de ruissellement, coulées de boues.		Les enjeux sur le volet qualité concernent : La connaissance de la qualité de l'eau des affluents du Dropt et des lacs (grandes retenues) Les pollutions diffuses d'origine agricole L'impact des pollutions ponctuelles en particulier sur cours d'eau avec débit d'étiage faible Les risques sanitaires pour les usages de loisirs L'érosion hydrique des sols
	Objectif IV : Améliorer la connaissance		
	D	16	Mettre en place un suivi complémentaire de la qualité des eaux
	D	17	Améliorer le suivi qualité des eaux de la nappe alluviale du Dropt
D	18	Développer le suivi qualité des plans d'eau de réalimentation	

	D	19	Développer le suivi qualité des eaux de réalimentation
Objectif V : Améliorer la qualité des eaux pour atteindre le bon état des masses d'eau			
	D	20	Orienter les pratiques agricoles dans un objectif d'amélioration de la qualité des eaux
	D	21	Réaliser ou mettre à jour les zonages d'assainissement
	D	22	Evaluer et réduire l'impact des STEU sur les cours d'eau
	D	23	Définir ou actualiser les schémas directeurs d'assainissement
	D	24	Acquérir la connaissance sur les rejets viticoles et limiter leurs impacts
	D	25	Améliorer la qualité des eaux restituées par les retenues collectives
	D	26	Améliorer la qualité de l'eau entrant dans les retenues collectives
	D	27	Assurer une gestion coordonnée des vannages
Objectif VI : Réduire le phénomène d'érosion hydrique et son impact sur la qualité des eaux			
	D	28	Identifier et intégrer les zones sensibles à l'érosion dans les documents d'urbanisme
	D	29	Identifier les éléments du paysage qui contribuent à réduire le risque d'érosion et les protéger dans les documents d'urbanisme
	D	30	Identifier et promouvoir des actions agricoles visant à réduire l'érosion hydrique
Milieux aquatiques	Description de l'enjeu		Enjeux
	<p>Une qualité des milieux moyenne à médiocre en lien étroit avec la qualité physico-chimique et les débits des cours d'eau</p> <p>Une connaissance des milieux aquatiques réduite, par exemple des inventaires zones humides incomplets</p> <p>Des milieux naturels aquatiques et semi-aquatiques remarquables identifiés mais peu valorisés</p>		<p>Les enjeux sur le volet milieux aquatiques concernent :</p> <p>La connaissance des zones humides, plans d'eau et milieux aquatiques</p> <p>L'amélioration de la qualité des milieux par une approche visant l'amélioration de l'hydromorphologie des cours d'eau, de la continuité écologique et plus globalement de la fonctionnalité des milieux,</p> <p>La préservation des milieux</p>
	Objectif VII : Améliorer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau et la continuité écologique		
	D	31	Renforcer le réseau de suivi sur les indices biologiques
	D	32	Poursuivre les actions de restauration et renaturation des cours d'eau
	D	33	Mener une gestion adaptée de la ripisylve
R	2	Réduire le phénomène d'érosion et son impact sur les milieux aquatiques	

D	34	Protéger les ripisylves en les intégrant dans les documents d'urbanisme
D	35	Améliorer la continuité écologique sur le Dropt et ses affluents
D	36	Définir le taux d'étagement sur les cours d'eau
D	37	Rétablir une continuité hydraulique sur les cours d'eau non réalimentés
Objectif VIII : Préserver et restaurer les zones humides		
D	38	Développer la connaissance sur les zones humides par la réalisation d'inventaires
D	39	Définir et mettre en œuvre une stratégie de préservation et restauration des zones humides
R	3	Protéger les zones humides
D	40	Intégrer les zones humides dans les politiques d'aménagement du territoire en les préservant dans les documents d'urbanisme
D	41	Encadrer les mesures compensatoires en cas de dégradation des zones humides
Objectif IX : Développer les loisirs en cohérence avec la préservation des milieux aquatiques		
D	42	Développer la découverte des milieux aquatiques et les activités de loisirs nautiques
D	43	Développer et promouvoir l'activité de pêche et la protection des milieux aquatiques

	Description		Enjeux
Gouvernance, communication et suivi	Nécessité de mettre en place une gouvernance opérationnelle intégrant tous les enjeux du SAGE Dropt Besoin de mobiliser les acteurs du territoire (des collectivités aux organismes agricoles, ...) autour du SAGE Favoriser les échanges, la transversalité et la cohérence des actions portées par l'ensemble des acteurs		Les enjeux sur le volet gouvernance concernent : La mise en place de la GEMAPI (compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) en cohérence avec le SAGE et ses enjeux Le partage et l'intégration des enjeux du SAGE Dropt auprès de tous les acteurs
	Objectif X : Mettre en œuvre la nouvelle gouvernance liée à la gestion du cycle de l'eau		
	D	44	Conforter le rôle d'EPIDROPT pour la mise en œuvre du SAGE
	D	45	Veiller à la cohérence entre le SAGE Dropt et les SAGE voisins
	D	46	Améliorer le partage d'informations au sein de la CLE
	Objectif XI : Animer, informer et communiquer pour accompagner les acteurs et usagers du bassin Dropt dans la mise en œuvre opérationnelle du SAGE		
	D	47	Assurer la mise en œuvre et le suivi du SAGE
	D	48	Informer et communiquer sur l'eau auprès du public
	D	49	Communiquer auprès des Aménageurs, Collectivités et acteurs du petit Cycle de l'Eau

D	50	Accompagner les porteurs de projets en amont de l'instruction
D	51	Définir une stratégie agricole cohérente avec les objectifs du SAGE

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

D04 -Adoption d'une motion contre le projet de réforme du groupe EDF

Monsieur le Maire donne lecture de la motion contre le projet de démantèlement d'EDF.

Depuis 1946, l'entreprise intégrée EDF est le garant du service public d'électricité qui a un rôle central à jouer dans la mise en œuvre du modèle français de transition énergétique.

Parce l'énergie est un bien de première nécessité et au cœur du défi climatique et parce que le climat est avant tout une question de régulation et de service public, ce dernier doit justement être au cœur de la politique énergétique du pays.

Or le projet de réorganisation d'EDF baptisé « HERCULE » qui vise à séparer l'entreprise publique en deux entités d'ici 2022 est le démantèlement et la vente à la découpe de notre modèle énergétique français.

Hercule a pour projet de créer d'un côté un EDF Bleu comprenant le nucléaire, les barrages hydroélectriques et le transport de l'électricité et de l'autre un EDF Vert, partiellement privatisé et introduit en bourse à hauteur de 35 % (ainsi son capital serait ouvert aux investisseurs extérieurs) comprenant Enedis, EDF Renouvelables, Dalkia, les activités d'outre-mer...

En revanche, la branche « EDF Vert » serait partiellement privatisée et introduite en bourse à hauteur de 35 %, ainsi son capital serait ouvert aux investisseurs extérieurs, ce qui serait catastrophique pour nos réseaux de distributions d'électricité. Or les réseaux sont des piliers du système énergétique français. Ils ont permis un accès équitable de tous à ce bien de première nécessité qu'est énergie sous ses différentes formes.

La valorisation d'« EDF vert » reposerait essentiellement sur celle d'Enedis, qui est assise sur le monopole dont il dispose aujourd'hui de par la loi avec les contrats de concessions avec les collectivités. Qui dit contrat de concession rappelle que les réseaux de distribution n'appartiennent pas à ENEDIS mais aux autorités concédantes (communes ou syndicats d'énergies).

Or ce schéma présente de risques majeurs pour EDF, nos inquiétudes portent sur la place d'Enedis dans « EDF Vert » et la structure du capital d'« EDF vert ».

Comment sera assurée la gestion de nos réseaux de distribution, leur sécurisation, leur déploiement leur réparation si des objectifs de rentabilité sont donnés par les nouveaux actionnaires. N'y aurait-il pas transfert de propriété de nos réseaux au profit d'EDF vert afin de revaloriser les actifs de cette nouvelle structure ?

En effet, les collectivités pourront décider de confier cette distribution à une entreprise privée, qui appliquera non seulement ses propres tarifs mais qui ne desservira pas tous les territoires de la même façon.

Le seul intérêt de ce projet est donc financier et non industriel : capter le cash issu de la distribution d'électricité sur la base du tarif fixé par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) pour financer les activités de services.

La commune de Monpazier AFFIRME qu'EDF doit être le bras armé d'une politique publique de l'énergie pour l'Etat.

Le projet HECULE de démantèlement de l'entreprise intégrée EDF est néfaste pour nos réseaux de distribution pour notre territoire et nos concitoyens

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

S'OPPOSE au projet HERCULE qui prévoit le démantèlement d'EDF et la privatisation partielle d'ENEDIS et demande au Gouvernement de préserver le service public de l'énergie dans son intégralité

D05- Motion sur le maintien des bureaux de Poste en Dordogne

Considérant les obligations juridiques qui s'imposent à la Poste au titre de sa mission d'aménagement du territoire en termes d'accessibilité et d'adaptabilité (loi n°90-568 du 2 juillet 1999, loi n°95-115 du 4 février 1995 et la loi n°2010-13 du 9 février 2010, relative à l'entreprise publique la Poste et aux activités postales) et selon le contrat de présence territoriale 2020 - 2022 signé le 5 février 2020 entre l'Etat, l'Association des Maires de France et la Poste ;

Considérant que les communes de Dordogne bénéficiant à ce jour d'un Bureau de Poste doivent continuer à bénéficier d'un bureau répondant aux attentes et aux besoins de leurs habitants ;

Considérant que bien que le Contrat de Présence postale territoriale intègre des modalités précises d'évolution du statut des points de contacts et notamment la transformation des bureaux de poste en agences postales communales, avec concertation et avis préalable du maire concerné, la réduction systématique et unilatérale des horaires d'ouverture des bureaux de la part de La Poste ne saurait constituer un moyen pour elle d'accélérer ce mouvement de transformation, confrontée qu'elle est aux difficultés financières de sa branche « courrier » ;

Considérant la période de crise sanitaire à laquelle notre pays est confronté depuis près d'une année et les conséquences médicales, financières et sociales qui en découlent pour l'ensemble de nos concitoyens en général et les périgourdins en particulier ;

Le conseil municipal de Monpazier demande :

- À la Direction régionale de la Poste de garantir le maintien des activités des bureaux de Poste actuellement implantés sur le territoire de la Dordogne
- De ne pas s'appuyer dans son analyse sur des baisses de fréquentation des bureaux concernés qui découlent d'une part de la décision unilatérale de la Poste de réduire les horaires sur des créneaux stratégiques et d'autre part de la situation particulière de l'année 2020 qu'il n'est pas utile de rappeler ici.

- Et surtout, prenant en compte la situation particulière du moment, de mettre en place un moratoire sur toute évolution ou modification des bureaux de poste et plus généralement des points de contact tels que définis par le Contrat tripartite.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité

D06- Fixation du taux horaire des agents communaux intervenant pour le compte d'un tiers ou en reprise d'un désordre causé par un tiers

Monsieur le maire informe que les agents municipaux sont amenés à intervenir pour le compte de tiers (convention avec le SIVOS ou la CCBDP), en fonction de leurs besoins, en cas d'intérêt général et / ou d'urgence ou en reprise de désordre causé par un tiers, (en cas d'aléas climatiques, vent inondations orages... branches d'arbres sur la voie publique, transport à la déchetterie ...)

Il précise que les agents municipaux utilisent le matériel de la commune ainsi que le carburant et qu'il est nécessaire :

que le coût horaire de ces agents doit être identifié afin de pouvoir être facturé au tiers pour le compte duquel la prestation a été réalisée ou en reprise du désordre qu'il a causé,

que les prestations réalisées peuvent être de différentes natures et notamment en matière d'entretien et de réparation de biens communaux, de travaux publics, ...

que les coûts horaires sont différenciés selon la compétence du personnel intervenant ainsi que des jours et horaires d'intervention :

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour les montants horaires suivants.

Du lundi au vendredi pendant les heures de service	22€
Du lundi au vendredi en dehors des heures de service	25€
Le week-end et les jours fériés	35€
Tous les jours entre 22h et 7h	45€

D08- Bastideum / Nouveaux tarifs boutique 2021

Monsieur le Maire présente la liste des produits (livres et articles mis en vente au Bastideum) comme suit :

Livres

Apprendre en s'amusant : Préhistoire	2,00€
Jeu-Préhistoire	2,00€
Cybelle et le monstre du château	3,00€
Loup et le mystère du château	3,00€
Découvrir l'archéologie	3,00€
Coloriages : histoire de France	2,00€
7 famille découverte : jardin	6,50€
Les tisanes	4,50€
Carte de France – Les plus beaux villages	6,95€
Guide Michelin	14,90€

Goodies Monpazier

Mug	8€
Gourde isotherme	12,50€
Yoyo	4,00€
Magnet bois décapsuleur	4,00€
Porte clé rectangulaire bois/métal	4,00€
Porte clé métal pampilles	4,00€
Porte clé epoxy carré	4,00€
Crayon papier + gomme	2,00€
Stylo bille bois	4,00€
Carnet bambou	12,50
Pin's rond	2,00€
Tote Bag	5,00€
Kit souvenir Monpazier	8,00€

Papeterie – Jardin

Carte botanique	1,70€
Cahier illustré /Alice	3,40€
Coloriages champignons	4,60€
Gratitude journal	5,75€
Le potager	5,75€
Carnet	3,30€
Marques-pages	0,90€
Cahier imagier horticulture	5,75€
Stylos nénuphars	3,30€
Magnets	3,90€
Sous-verre Thé	3,90€
Puzzle tigre	5,20€
Tissu lunettes	4,50€

Entrées Bastideum

Tarif famille	15,20€
---------------	--------

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

D09- Médiathèque / tarifs vente Compacts Disques 2021

Monsieur le Maire informe que la Médiathèque souhaite mettre en vente des Compacts Disques anciens à 2€ chacun.
Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe qu'un donateur a offert à la commune un véhicule type maxi Kangoo de 3 ans. Il souhaite garder l'anonymat.

L'Académie de Bordeaux a informé que suite à la baisse des effectifs, une classe de l'école de Monpazier allait être fermée à la rentrée 2021, ce qui portera à 5 classes avec l'école de Capdrot.

Les travaux de l'église sont en cours mais prennent du retard dus à une difficulté pour l'approvisionnement des pierres.

La LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) impose des nichoirs pour les martinets. Ceux-ci vont être posés sur le clocher et sous la corniche de la partie Nord en cours de restauration, avec l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

Monsieur le Maire informe que l'opération Mécénat pour l'église a récolté à ce jour la somme de 10 000€.

Il est nécessaire de continuer à solliciter des donateurs afin de pouvoir mener à bien la restauration de l'église Saint Dominique et tous les dons même modestes sont les bienvenus.

Monsieur le Maire informe que l'agent Martine Florentin partira à la retraite le 28 mai prochain.

Fin de la séance : 21h